



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
20 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 novembre 2014, à 15 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-63929X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/69/13, A/69/345, A/69/349, A/69/351 et A/69/391)

1. **Le Président** dit que la guerre à Gaza en juillet et août 2014, les quatre années de conflit en République arabe syrienne et les tensions au Liban et en Cisjordanie constituent ensemble l'environnement dans lequel l'UNRWA doit intervenir au nom de la communauté internationale, en fournissant à la population de réfugiés de Palestine les services dont elle a tant besoin en attendant qu'une solution juste et durable soit trouvée à la question des réfugiés. Point n'est besoin de dire que l'UNRWA est tributaire du plein soutien de la communauté internationale pour s'acquitter de sa mission, plus particulièrement en un tel moment de crise.

Déclaration du Commissaire général de l'UNRWA

2. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) indique que la communauté des réfugiés de Palestine se chiffre actuellement à 5,1 millions au total – un peu moins d'un tiers de la population totale de réfugiés du monde et environ 40 % de ses réfugiés à long terme. Bien que les résolutions des Nations Unies sur la Palestine aient toujours suggéré le caractère temporaire de la situation de ces réfugiés, la communauté internationale attend toujours les mesures de secours constructives visées dans la résolution 302 (IV) de 1949; elle attend le juste règlement stipulé dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, ou les négociations de paix prévues dans la résolution 338 (1973) du Conseil.

3. L'UNRWA fournit de l'aide alimentaire à près d'un million de personnes dans la Bande de Gaza, compte tenu de la dégradation considérable des conditions de vie survenue au cours de l'année précédente. Pour ajouter à leur détresse, les réfugiés comme les non-réfugiés sortent tout juste de la violence et de la destruction sans précédent des 50 jours de conflit de cet été. Le monde a été choqué par la tuerie de plus de 1 500 civils à Gaza, dont 60 % des femmes et des enfants et 11 parmi eux des membres du personnel de l'UNRWA. Il a assisté au traumatisme généralisé des survivants et la perte de leurs maisons et moyens de subsistance. Au plus fort de la crise, près d'un tiers des habitants de Gaza

avaient fui leurs maisons, l'UNRWA seul ayant hébergé près de 300 000 personnes déplacées dans 90 de ses écoles. Chose terrible, les écoles de l'UNRWA ont, à sept occasions, fait l'objet de tirs qui ont causé de nombreuses morts et des centaines de blessés. L'Office a condamné sans réserve ces attaques contre ses locaux, qui constituent des violations du droit international par Israël et il a demandé que des enquêtes soient menées et que les responsabilités soient mises en jeu. L'UNRWA a aussi découvert des composants d'armes cachés par des locaux dans trois de ses écoles et il s'est empressé également de condamner publiquement ces violations du droit international.

4. La Conférence internationale sur la Palestine – Reconstruction de Gaza, tenue au Caire en octobre, a donné lieu à des annonces de contributions substantielles pour reconstruire Gaza, et il faut les mobiliser de toute urgence : l'UNRWA recherche 1,68 milliard de dollars pour la reconstruction ou la réparation des maisons et des infrastructures, ainsi que pour apporter une aide essentielle et fournir des denrées alimentaires et des abris temporaires pour les personnes qui sont dans le besoin. D'autres organismes des Nations Unies ont aussi besoin d'aide financière pour soutenir les non-réfugiés.

5. Il est désormais indispensable que la communauté internationale soutienne le Gouvernement de consensus national palestinien au moment où il pilote la reconstruction de Gaza. La reconstruction de grande envergure est subordonnée à une expansion massive du trafic commercial à travers les points de passage vers Gaza, ce qui nécessite la mise en œuvre rapide du Mécanisme temporaire de reconstruction de Gaza, négocié par les Nations Unies et convenu entre les autorités israéliennes et palestiniennes. En outre, les exportations de Gaza, réduites pratiquement à néant ces dernières années par le blocus, doivent reprendre. Faute de progrès rapides dans ces deux domaines, Gaza poursuivra sa régression précipitée, avec un chômage croissant, un manque total de perspectives en particulier pour les jeunes gens, la dépendance accrue à l'égard de l'aide et la pire pauvreté.

6. À l'approche de l'hiver, la population de Gaza assiégée doit absolument voir des progrès concrets : les sites des bâtiments et les débris doivent être nettoyés et au moins 7 000 éléments explosifs laissés dans les débris doivent être sécurisés et détruits de toute urgence par le Service de la lutte anti-mines des

Nations Unies. Pour relever tous ces défis, tous les acteurs devraient assumer leurs obligations et être tenus responsables si le mouvement à destination de Gaza est entravé ou n'est pas facilité de bonne foi.

7. L'UNRWA continuera d'aider les plus de 30 000 personnes déplacées qui se trouvent encore dans 18 écoles, et fournir des allocations et des aides au logement à d'autres en attendant la reconstruction de leurs maisons. L'Office est particulièrement reconnaissant envers ses nombreux donateurs et le secteur privé, qui ont financé 75 % de son appel d'urgence de 300 millions de dollars. L'Office a également été profondément touché par la décision de la Prix Nobel Malala Yousufzai de donner le montant total de son prix pour reconstruire une école de l'UNRWA détruite lors des récents affrontements.

8. Toutefois, nulle part au monde la fourniture de l'aide humanitaire ne suffit compenser le déni des droits de l'homme, l'occasion d'un emploi pour prendre soin des membres de la famille et la chance de vivre en liberté et dans l'autosuffisance. De nombreux exemples illustrent l'état psychologique et physique très fragile des populations de Gaza, dont l'un est la disponibilité d'un nombre croissant de personnes prêtes à risquer leur vie aux mains des auteurs de traite d'êtres humains à la recherche d'un nouveau départ en Europe.

9. L'unique moyen de surmonter ce désespoir consiste à faire de Gaza un endroit où l'on peut vivre à nouveau. Cela signifie qu'il faut s'attaquer une fois pour toutes aux causes profondes du conflit israélo-palestinien, par une action politique déterminée et un changement complet de paradigme, en mettant fin à l'occupation qui a persisté pendant près d'un demi-siècle et en levant complètement le blocus illégal de la Bande de Gaza.

10. En Cisjordanie, la situation des 750 000 réfugiés de Palestine dans 19 camps s'est également dégradée au cours de l'année passée. En 2013, en dépit d'intenses efforts déployés en vue de parvenir à une paix négociée, l'UNRWA a relevé une recrudescence considérable de la violence contre les Palestiniens et les réfugiés de Palestine, une tendance qui a empiré en 2014. La majeure partie des travaux de protection de l'UNRWA en Cisjordanie était en réponse au déplacement forcé par Israël des personnes des terres occupées, en violation du droit international humanitaire. Bon nombre des 7 000 déplacés étaient

des éleveurs bédouins réfugiés, qui seront coupés de leurs anciennes traditions et privés de leurs habitudes par le mode de vie urbain qui leur est imposé. Les conditions socioéconomiques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se sont constamment dégradées. Les restrictions systématiques du mouvement des Palestiniens et du commerce ont provoqué une pauvreté et un chômage généralisés, aggravés par les pressions exercées par la poursuite de la construction de colonies illégales.

11. Aux difficultés rencontrées par l'UNRWA vient s'ajouter le niveau élevé de conflit et d'instabilité dans les pays qui reçoivent les réfugiés de Palestine, créant une dynamique d'insécurité que n'avaient pas connue les réfugiés depuis des décennies. Avant le conflit armé en République arabe syrienne, les réfugiés de Palestine qui s'y trouvaient bénéficiaient d'un refuge sûr et d'un éventail de droits et de libertés. Actuellement, dans un conflit où toutes les parties violent fréquemment le droit international, notamment l'obligation de protéger les civils et leurs biens, presque tous les 540 000 réfugiés enregistrés dans le pays ont besoin d'aide et plus de la moitié d'entre eux sont des personnes déplacées dans leur propre pays, exposées une fois de plus au traumatisme. L'UNRWA a perdu 14 membres de son personnel en République arabe syrienne et 24 autres sont présumés détenus ou disparus. Quoiqu'il en soit, l'UNRWA a continué de fournir une aide vitale aux réfugiés qui sont dans le besoin. Toutefois, l'accès demeure irrégulier et les réfugiés affamés sont pris au piège dans de graves conditions humanitaires prévalant dans des quartiers de Damas comme Yarmouk et à d'autres endroits du pays. L'UNRWA a en grande partie maintenu les services de santé et d'éducation de base en se déplaçant avec les réfugiés vers des zones relativement sûres et en ouvrant des points de santé ou des écoles temporaires. Son personnel local de 4 000 membres fait souvent preuve d'un courage incroyable en maintenant les services.

12. La situation précaire des communautés de réfugiés de Palestine en République arabe syrienne et en Jordanie et au Liban voisins est aggravée par le fait que moins de la moitié du montant de 417 millions de dollars dont l'UNRWA a besoin pour répondre à la crise régionale a été satisfaite cette année. L'Office sera bientôt obligé de renoncer à cibler le développement humain pour donner la priorité uniquement aux activités visant à sauver des vies.

13. Au Liban, avec sa tradition de rapports complexes entre les communautés ethniques et religieuses, les quelque 400 000 réfugiés de Palestine enregistrés vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans des camps surpeuplés. Parmi les cinq lieux d'intervention de l'UNRWA, le Liban a le pourcentage le plus élevé de réfugiés de Palestine vivant dans une pauvreté intolérable. Pire encore, environ 44 000 réfugiés de Palestine en République arabe syrienne – qui bénéficient tous des services de santé, d'alimentation et d'éducation fournis par l'UNRWA – ont fui au Liban. L'UNRWA reconnaît l'énorme fardeau placé sur le Liban par cet afflux massif de réfugiés provenant de son pays voisin et la nécessité de renforcer la résilience des communautés d'accueil, mais il estime aussi qu'il faut recevoir ces réfugiés et les aider parallèlement à trouver du travail pour pouvoir contribuer de manière productive à la société libanaise. Il convient enfin de souligner que si l'UNRWA ne reçoit pas le montant de près de 150 millions de dollars dont il a encore besoin pour achever la reconstruction du camp de Nahr el-Bared, détruit en 2007, les troubles pourront s'aggraver dans une zone déjà fragile.

14. La Jordanie, qui est stable comparativement à ses voisins, accueille quelque 2 millions de réfugiés de Palestine, le nombre le plus élevé dans un seul pays. Un bon nombre de ces personnes ont pu obtenir des moyens de subsistance, mais d'autres sont en butte à des difficultés économiques et sociales. Le rôle de l'UNRWA demeure important en matière de développement humain des réfugiés en général et des réfugiés les plus vulnérables en particulier. La Jordanie a également accueilli plus de 14 000 réfugiés de Palestine aidés par l'UNRWA en provenance de la République arabe syrienne. Il faudrait les autoriser à rester dans le pays tant que le conflit ne s'est pas apaisé et que les conditions ne se sont pas améliorées.

15. En dépit des difficultés considérables qu'il rencontre pour faire face à de si nombreuses situations d'urgence, l'UNRWA n'a pas hésité à engager des réformes internes complexes. Il est désormais un organisme plus efficace et plus efficient qu'il ne l'était il y a 10 ans. L'Office a amélioré son dialogue et la transparence avec ses partenaires et les parties prenantes, notamment en collaborant davantage avec sa commission consultative en expansion, par l'intermédiaire de laquelle les hôtes et les donateurs classiques lui fournissent de l'aide et des conseils. L'UNRWA a appliqué une stratégie de mobilisation des

ressources visant à maintenir et renforcer les liens avec les donateurs classiques tout en élargissant leur gamme. Il a également amélioré l'information et la sensibilisation du public.

16. Il a le plaisir de faire état de progrès dans la réforme des programmes d'éducation et de santé de l'Office. Les volets de la réforme qui se sont avérés efficaces, comme une approche de santé familiale dans ses centres de soins de santé ou l'expansion de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les écoles, seront développés à l'échelle du système en 2015. Les réformes dans le cadre des programmes sociaux et de secours de l'UNRWA ciblent davantage le développement, l'autonomisation économique et les activités de subsistance durables et, en partenariat avec d'autres organisations, la concentration sur les enfants et les jeunes gens en vue de mettre fin à la transmission de la pauvreté entre les générations.

17. Il remercie les gouvernements de leur appui constant à l'UNRWA, qui compte sur les contributions volontaires des États Membres de l'Union européenne pour 97 % de son financement. Ses cinq donateurs les plus importants contribuent encore la moitié du total de son budget de base. Étant donné l'appui croissant des pays arabes en faveur des situations d'urgence et des projets, il les encourage à honorer également leur engagement en faveur des ressources de base de l'Office. Au fil des décennies, les réfugiés de Palestine ont constitué un réservoir de femmes et d'hommes qualifiés dans les professions de pointe dans le Territoire occupé et au-delà. Avec l'aide essentielle des gouvernements, l'UNRWA a pu mettre en place l'un des processus de développement les plus efficaces de l'histoire.

18. Comme dans les années passées, l'UNRWA, qui n'a pas de réserves financières propres, fait face à un déficit d'un mois de son Fonds général, qui sert à financer ses activités de base. Relevant les conséquences potentiellement catastrophiques pouvant survenir si ce déficit n'est pas comblé, il exhorte tous les États Membres à trouver les moyens de financer les activités de base de l'Office avant la fin de l'année. Certes, l'UNRWA a consenti des efforts spectaculaires pour maîtriser ses dépenses, mais la population des réfugiés augmente et ses besoins ne sont pas statiques. Il encourage en conséquence de nouveaux partenaires à se manifester à la prochaine Conférence pour les annonces de contributions de l'UNRWA.

19. Il rend hommage à l'œuvre des 300 000 braves et experts membres du personnel de l'UNRWA, qui sont eux-mêmes en majeure des réfugiés, et pleure tous ceux qui ont trouvé la mort dans les conflits à Gaza et en République arabe syrienne. La communauté internationale doit comprendre que, pour les réfugiés de Palestine, l'UNRWA n'est pas un simple prestataire de services : c'est un pilier institutionnel, avec tous ses points forts et ses lacunes, qui demeure leur source de soutien et de subsistance tant qu'une solution juste et durable n'a pas été trouvée à leur situation.

20. Soixante-cinq années après la création de l'UNRWA, un puissant sentiment de l'insoutenabilité manifeste de la situation des réfugiés de Palestine a vu le jour. Là où elle pourrait avoir une influence directe, par exemple, sur la poursuite de l'occupation du Territoire palestinien, la communauté internationale est tenue d'agir conformément au droit international. La négligence du sort des réfugiés de Palestine est un risque que le monde ne peut pas courir, parce que les programmes de l'Office apportent une mesure de stabilité absolument nécessaire à une région particulièrement instable.

21. Au moment où les Nations Unies s'acheminent vers l'adoption des objectifs ambitieux de développement durable pour l'après-2015, mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la réduction de l'inégalité, il est indispensable de n'exclure aucune poche d'humanité. La nouvelle stratégie à moyen terme de l'UNRWA pour 2016-2021 ciblera ces objectifs, mais leur réalisation passe par la coopération soutenue de tous les acteurs avec l'UNRWA. Il salue le fait que, dans le Territoire occupé émerge un dialogue crucial mais plus transparent entre l'UNRWA et Israël, visant à trouver des solutions pratiques à tous les problèmes existant sur place.

22. La solidarité internationale au profit des réfugiés de Palestine et de l'Office revêt une importance cruciale. En accompagnant l'UNRWA dans sa mission et en fournissant l'appui diplomatique et financier nécessaire dans un paysage complexe, difficile et, à certains endroits, particulièrement dangereux, la communauté internationale pourrait faire en sorte que les vulnérabilités des réfugiés de Palestine soient éliminées et leurs droits protégés.

Dialogue interactif

23. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice pour l'État de Palestine), félicitant le Commissaire général pour ses déclarations de principes qui ont donné une voix aux réfugiés de Palestine au moment où ils se sont sentis de plus en plus abandonnés, parce que la communauté manque sans cesse de les protéger au milieu des conflits, et réitérant la gratitude de son peuple et de son gouvernement au vaillant personnel de l'UNRWA, demande au Commissaire général de fournir plus de détails sur les conditions qui prévalent dans les centres d'accueil restants dans les écoles de l'UNRWA, sur les provisions nécessaires pour aider les personnes déplacées pour une longue durée à l'intérieur du pays et sur les financements dont l'Office a besoin.

24. **M. Elshandawily** (Égypte) demande au Commissaire général d'indiquer les demandes précises qu'il souhaite adresser aux États Membres en termes d'aide financière ou politique, en affirmant que l'Office ne devrait pas être laissé seul pour faire face à des difficultés extrêmes.

25. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) indique que les conditions dans les centres d'accueil ont été chaotiques durant la guerre. L'UNRWA est parvenu à fournir des denrées alimentaires et des services d'hygiène de base aux réfugiés, mais les bâtiments scolaires ne sont pas équipés pour recevoir d'importantes communautés déplacées sur le long terme : l'alimentation en eau et les douches manquent cruellement. L'UNRWA continue d'héberger 30 000 personnes dans 18 de ses écoles, contre 300 000 hébergées au départ, quelques semaines après la fin des hostilités. À titre de comparaison, le nombre maximum de personnes que l'Office a hébergées dans le conflit de 2008-2009 était de 50 000. L'UNRWA se concentre actuellement sur l'aide humanitaire d'urgence et les activités de relèvement. Il distribue de l'argent en espèces aux personnes dont les maisons n'ont pas été aussi gravement endommagées durant le conflit, qui a laissé 110 000 à 120 000 autres sans domicile et a détruit entièrement quelque 20 000 unités de logement. Cependant, il ne faudra pas longtemps pour que la population passe du choc au désespoir et à la colère contre les acteurs de bonne volonté et le Gouvernement de consensus national.

26. L'UNRWA demande toujours un appui diplomatique fort pour son action. Il a besoin de lobby qui informe sur la mission historique de l'Office, les raisons pour lesquelles il continue d'exister et l'importance du soutien financier. Le principal défi de l'UNRWA consiste à obtenir des ressources financières pour son budget de base, étant donné que les situations d'urgence ont tendance à attirer le plus d'attention des bailleurs de fonds. Il demande instamment aux États Membres d'y contribuer et s'engage à continuer à prendre des mesures d'efficacité.

27. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) se demande à quoi servent les efforts de l'UNRWA si, quelques mois plus tard, la puissance occupante attaque par air et détruit tout ce que l'Office a reconstruit.

28. **M. Abdul Razak** (Malaisie) dit que sa délégation se félicite du Mécanisme de reconstruction de Gaza, mais qu'il n'est qu'un remède temporaire. La levée complète et immédiate du blocus illégal et inhumain est un impératif. Il voudrait savoir si le Mécanisme a facilité les efforts de l'Office consistant à fournir des services et commencer la reconstruction des milliers de maisons des réfugiés endommagées ou détruites lors de la récente attaque d'Israël sur Gaza, ainsi que de celles qui n'ont pas été réparées après les attaques passées, et quelles difficultés l'Office continue de rencontrer à cet égard.

29. **M. Gidor** (Israël) dit que pendant les 50 jours de la guerre avec le Hamas il a été constamment en contact avec le personnel de l'UNRWA, en aidant l'Office à répondre à ses besoins d'ordre logistique, consulaire, administratif et opérationnel. Les deux parties ont reconnu le niveau de coopération sans précédent. Son objectif a consisté à atténuer les difficultés des réfugiés de Palestine résultant de la violence déclenchée par le Hamas et à déterminer une meilleure voie à suivre pour tous. Il est surpris que le Commissaire général ait consacré la quasi-totalité de son intervention à la guerre qui a eu lieu à Gaza l'été dernier et moins de cinq minutes au conflit syrien qui dure depuis trois ans et demi, en omettant les chiffres des morts et blessés en République arabe syrienne, sur lesquels il souhaiterait avoir plus d'information. Il se demande qui le Commissaire général condamne pour les souffrances des réfugiés de Palestine dans ce pays et qui détient les 14 membres du personnel de l'UNRWA disparus là-bas. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a qualifié le conflit

syrien de grande tragédie du siècle. La proportion de l'intervention du Commissaire général consacrée à la situation en Syrie donne raison à ceux qui critiquent l'UNRWA en estimant qu'il devient un organe de défense politique pour l'Autorité palestinienne. Il demande au Commissaire général de répondre à cela. En outre, Israël a ouvert une enquête interne sur les sept incidents dans lesquels les installations des Nations Unies ont été endommagées. Pourtant, le Commissaire général s'est dépêché de condamner Israël pour violation du droit international avant que cette enquête ne soit terminée.

30. **M. Anwar** (Pakistan) dit que la construction bienvenue de 30 nouveaux bâtiments scolaires à Gaza, en vue d'atténuer la pénurie de longue date de salles de classe et le surpeuplement des écoles, a été gravement compromise par le nombre d'écoles qui ont été endommagées lors du récent conflit ou qui continuent de servir de centres d'hébergement pour les familles palestiniennes déplacées pour une longue durée. Il demande au Commissaire général comment l'UNRWA fait face à cette situation et comment les enfants dont les écoles ont été endommagées ou qui sont déplacés peuvent recevoir une éducation.

31. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'UNRWA) déclare que l'UNRWA a une mission unique consistant à mener une double action, humanitaire et de développement. Il met l'accent sur la reconstruction pour garantir aux Palestiniens leurs droits et leur dignité et sur le renforcement du capital humain en vue de mettre fin au cycle consistant à fournir la même aide humanitaire année après année.

32. L'UNRWA entend œuvrer de concert avec tous les acteurs en vue d'améliorer la situation à Gaza, mais l'environnement dans lequel il intervient est inévitablement politisé et défini par le comportement sur le terrain des États Membres et des parties non étatiques; l'Office est de ce fait obligé parfois de signaler les conséquences humanitaires de ce comportement. Par exemple, au début de cette année, lors de sa première visite à Gaza, le Commissaire général a été choqué de constater une multiplication par dix, depuis l'année 2000, du nombre de personnes figurant sur les listes de distribution alimentaire de l'UNRWA, ce qui est un résultat direct du blocus de Gaza. Alors que les États Membres ont un rôle politique à jouer, le rôle de l'Office consiste à poursuivre résolument la reconstruction de Gaza, en dépit des difficultés.

33. Certains matériaux de construction sont à présent effectivement arrivés à Gaza, grâce au Mécanisme de reconstruction de Gaza, mais la coopération entre toutes les parties est nécessaire pour garantir la livraison régulière de quantités bien plus importantes de matériaux de reconstruction, non seulement pour la reconstruction elle-même, mais aussi pour créer des emplois au profit de la majorité de la population de Gaza des moins de 25 ans. De nombreux membres de cette population, répartis également entre les deux sexes, ont été formés dans les écoles de l'UNRWA, mais continuent de lutter pour trouver un emploi. L'accès amélioré aux matériaux de construction, en plus de la levée du blocus, permettra de créer des emplois, de promouvoir la stabilité et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide à Gaza.

34. Il note avec satisfaction que la coordination opérationnelle au jour le jour entre l'UNRWA et les représentants d'Israël semble s'être sensiblement améliorée depuis le conflit de 2008-2009 et de nombreux problèmes récents ont été réglés grâce à des échanges de vues ouverts.

35. Tout en admettant que dans son intervention il a plus parlé de Gaza que de la République arabe syrienne, il souligne que le temps de parole ne dénote nullement l'engagement. L'UNRWA se consacre avec la même détermination aux situations dans les deux pays. Toutefois, il accepte l'observation formulée par le représentant d'Israël concernant les chiffres des morts et blessés parmi les réfugiés de Palestine au cours du conflit syrien, et propose de les actualiser. Cependant, indépendamment des statistiques, une situation de non-droit dans un pays ne peut dispenser aucun pays de ses responsabilités en vertu du droit international. Il a déjà dénoncé les violations du droit international par les forces de l'un et l'autre gouvernement et les groupes d'opposition dans le conflit syrien, comme dans le camp de Yarmouk, et serait plus que disposé à en discuter plus en détail.

36. En ce qui concerne les enquêtes sur les récentes attaques contre sept écoles des Nations Unies à Gaza, l'Office s'est acquitté de sa responsabilité en examinant chacun des incidents et en partageant ses conclusions. Israël, pour sa part, est tenu en vertu du droit international d'effectuer son enquête, avec laquelle l'Office serait heureux de coopérer. Il souligne qu'il n'a jamais manifesté de la réticence à engager des discussions avec le représentant d'Israël, voire à accepter la critique, et il exprime le souhait que leurs

bonnes relations de travail se poursuivent. Après tout, ils ont tous les deux les mêmes priorités, consistant à trouver des solutions pratiques au jour le jour et tenir compte du droit international dans un contexte plus large. Il attend avec intérêt de connaître les conclusions de l'enquête d'Israël, au sujet de laquelle il n'a aucun préjugé.

37. Il se dit profondément préoccupé par la ségrégation sociale provoquée par le blocus et exacerbée par le récent conflit à Gaza. Les Palestiniens d'il y a une génération ont toujours interagi avec les Israéliens en personne dans les contextes des affaires, mais de nombreux jeunes Palestiniens et Israéliens grandissant en ce moment ont peu ou pas du tout de contact les uns avec les autres, ce qui prive les deux camps de la compréhension mutuelle nécessaire à la coexistence pacifique. Les opinions peuvent diverger, mais le dialogue entre toutes les parties est indispensable.

38. En ce qui concerne la disponibilité des installations d'éducation, l'Office a œuvré sans relâche, en coopération avec le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies en vue de préparer 100 édifices scolaires pour permettre à 240 000 enfants de retrouver le chemin de l'école au début de l'année scolaire. Étant donné que 18 écoles continuent à servir de centres d'accueil pour les personnes déplacées, les ressources sont limitées et de nombreuses écoles fonctionnent sur la base de classes alternées en deux ou trois groupes. Néanmoins, il a été avant tout nécessaire de retransformer les salles de classe pour qu'elles cessent d'être des champs de bataille pour redevenir des lieux d'espoir et d'apprentissage. L'Office recherche de toute urgence des solutions permettant à un plus grand nombre d'écoles de rouvrir le plus tôt possible, mais les travaux de reconstruction sont tributaires des contributions financières.

Déclaration du Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

39. **M^{me} Syed** (Norvège), présentant le rapport du Groupe de travail (A/69/391), dit que l'Office se trouve toujours au milieu d'une crise financière : il doit fournir une aide d'urgence au lendemain de la destruction sans précédent causée au cours du conflit de Gaza en juillet et août 2014; continuer de fournir un appui crucial à des centaines de milliers de réfugiés de Palestine se trouvant encore en République arabe syrienne; et venir en aide à ceux du Liban par des

services de santé, d'alimentation et d'éducation, le tout en faisant face à un grave déficit de financement sur tous les cinq théâtres des opérations. Une insuffisance de financement considérable est prévue pour le Fonds général, qui accuse actuellement un déficit de 58 millions de dollars, pour la reconstruction de Gaza et l'appel d'urgence et pour le Plan d'intervention régional face à la crise en Syrie et il est nécessaire de redoubler d'efforts pour combler ces déficits et permettre ainsi à l'UNRWA de répondre efficacement aux besoins des réfugiés et couvrir les dépenses de personnel, qui représentent environ 80 % des dépenses du Fonds général de l'Office. Sans une action immédiate, des milliers des membres du personnel dévoués ne percevront pas leur salaire en décembre.

40. L'Office a renouvelé son appel aux bailleurs de fonds afin qu'ils consentent des efforts supplémentaires pour financer intégralement le budget de base et les appels d'urgence, en particulier en faveur de ses activités en République arabe syrienne et à Gaza, où des centaines de milliers de réfugiés de Palestine sont en butte à des difficultés extrêmes. L'UNRWA ne dispose pratiquement pas de fonds de roulement en ce moment et, en dépit de la demande croissante des ressources humanitaires du monde, a besoin d'une injection de 165 millions de dollars. Le Groupe de travail lance un appel afin que les bailleurs de fonds versent rapidement et intégralement le reste des contributions annoncées en faveur de l'UNRWA, en prenant, si possible, d'autres engagements de financement pluriannuels. Il salue les efforts que déploie constamment l'UNRWA en vue d'élargir sa base de bailleurs de fonds à des sources de financement non classiques et de développer sa cellule chargée des partenariats.

41. L'instabilité politique accrue dans ses cinq zones d'intervention vient s'ajouter aux difficultés opérationnelles de l'Office. Préoccupé par les restrictions sévères du mouvement du personnel de l'UNRWA et des biens humanitaires au sein et en dehors du Territoire palestinien occupé, le Groupe de travail exhorte le gouvernement israélien à accorder à l'Office l'accès libre et sans entraves, et à ouvrir les points de passage dans Gaza pour permettre le flux ininterrompu de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. La dévastation généralisée résultant des 51 jours d'opérations militaires israéliennes en juillet et août

2014 auront de graves conséquences pour les activités futures de l'UNRWA à Gaza, et l'Office aura besoin d'une aide renforcée des bailleurs de fonds. Son appel d'urgence de mars 2014 pour un montant de 300 millions de dollars (dont 85 % couvriront les activités à Gaza et 15 % les activités en Cisjordanie) a donné lieu à des annonces de contributions se chiffrant au total, jusqu'en août 2014, à 37 % seulement de la cible. De ce fait, il a fallu procéder à des réductions drastiques à Gaza et en Cisjordanie, notamment la suspension du programme d'alimentation scolaire; et l'aide alimentaire pour le reste du programme de 2014 ne sera probablement pas maintenue.

42. Le blocus de Gaza en cours a provoqué des coûts supplémentaires de personnel, de transit et de logistique de plus de 6,7 millions de dollars en 2013. Le Groupe de travail réitère sa préoccupation concernant le manque de progrès dans la levée des restrictions restantes, et exhorte Israël à accélérer les efforts à cette fin. Le Mécanisme de reconstruction de Gaza négocié pour faciliter l'entrée d'une plus grande quantité de matériaux de construction à double usage est crucial pour la réussite de la reconstruction.

43. En Cisjordanie, les difficultés d'accès entravent également les efforts de l'UNRWA, la violence des colons a augmenté de 13 % depuis le dernier rapport et le nombre de déplacements forcés suite aux démolitions des maisons reste élevé, la communauté des bédouins étant touchée de manière disproportionnée. Le Groupe de travail note avec plaisir que l'exemption de l'Autorité palestinienne de la taxe sur la valeur ajoutée s'est traduite par une diminution de 60 % de la TVA payée en Cisjordanie et à Gaza au cours d'une année.

44. L'attention du Groupe de travail a aussi été attirée sur les conséquences catastrophiques du conflit en République arabe syrienne, où 270 000 réfugiés de Palestine ont été déplacés au sein du pays, et 54 000 maisons des réfugiés détruites ou endommagées. Étant donné que les annonces de contributions jusqu'en octobre 2014 ne représentent que 47 % du montant total demandé au titre du Plan d'intervention régional face à la crise en Syrie, le déficit de financement a de graves répercussions, en particulier du point de vue des besoins humanitaires non satisfaits. Le Groupe de travail exhorte tous les pays voisins à permettre aux réfugiés de Palestine fuyant la République arabe syrienne de traverser leurs frontières. Par ailleurs, il exhorte toutes les parties au conflit à préserver la

neutralité des camps et la sécurité des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne.

45. La tâche souvent oubliée de reconstruction du camp de Nahr el-Bared et d'aide aux réfugiés déplacés demeure immense : l'Office a besoin de 6 millions de dollars pour 2014 en vue de venir en aide aux personnes qui ne peuvent toujours pas retourner dans leurs foyers et un autre montant de 157 millions de dollars pour terminer la reconstruction du camp. Le Groupe de travail déplore le manque de ressources financières pour faire face à de nouvelles difficultés auxquelles se heurte l'UNRWA au Liban, en raison de l'afflux de quelque 40 000 réfugiés de Palestine provenant de la République arabe syrienne.

46. La communauté internationale doit veiller à ce que les services de l'Office soient maintenus à un niveau acceptable, en termes quantitatifs et qualitatifs, conformément à son mandat, et que le financement soit en phase avec l'évolution des besoins et l'accroissement de la population de réfugiés. Le Groupe de travail exhorte par conséquent les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à contribuer régulièrement à l'UNRWA et invite les gouvernements qui ont réduit ou cessé leurs contributions à renforcer leur appui. De même, le Groupe de travail demande instamment aux gouvernements de financer intégralement le Fonds général de l'Office pour l'exercice biennal 2014-2015 et, lorsque cela est possible, de mettre en place un financement pluriannuel accru pour permettre à l'UNRWA de mieux planifier ses activités. Il est également nécessaire d'identifier des sources potentielles de financement pour faire face aux prestations de cessation de fonctions, le cas échéant. L'engagement continu de la communauté internationale en faveur des réfugiés demeure indispensable en l'absence d'une solution juste et durable du problème.

Débat général

47. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice pour l'État de Palestine) déclare que la crise de juillet et août a mis en évidence l'extrême vulnérabilité des plus de 5 millions de réfugiés de Palestine, qui ont subi l'injustice pendant plus de six décennies. Elle affirme le droit des réfugiés de Palestine de retourner dans leurs foyers et de recevoir une indemnisation, conformément au droit international et à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; et le droit des Palestiniens déplacés lors des hostilités de juin 1967 de

retourner dans leurs foyers et sur leurs terres, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. À cet égard, sa délégation dénonce le discours d'Israël reniant les droits des réfugiés de Palestine et toute responsabilité concernant leur sort, alors qu'elle procède délibérément à l'expulsion et au nettoyage ethnique; le non-respect par Israël de la Charte des Nations Unies et de ses autres obligations en vertu du droit international a perpétué la question des réfugiés. En l'absence d'une solution juste au problème, l'engagement renouvelé de la communauté internationale est nécessaire pour une solution durable non seulement au conflit israélo-palestinien, mais aussi à la dimension régionale plus large qu'il revêt depuis quelque temps.

48. Sa délégation reconnaît la contribution inestimable de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne qui hébergent les réfugiés depuis des décennies et le précieux soutien de la communauté des bailleurs de fonds. Les contributions des bailleurs de fonds classiques comme des nouveaux et l'appui des États arabes renforcé récemment ont maintenu la mission de l'UNRWA et lui permettent d'accorder une aide vitale aux réfugiés de Palestine et atténuent les déficits chroniques de l'Office. Les contributions au budget de base de l'Office, les réponses aux appels d'urgence, les engagements d'aide annoncés à la récente Conférence du Caire et l'aide en nature, notamment des contributions de denrées alimentaires, de moyens d'hébergement, de fournitures médicales et de carburant sont toutes importantes et essentielles. Elle exhorte les États Membres à aider pleinement l'UNRWA, car celui-ci fait véritablement la différence dans les vies des réfugiés dans de nombreux domaines : la valeur de l'espoir dans le contexte de la persévérance humaine ne peut pas se chiffrer.

49. En ce qui concerne les situations spécifiques dans les théâtres des opérations de l'Office, les réfugiés de Palestine continuent de souffrir du fait du blocus illégal qui a détruit l'économie et le tissu social. Des chiffres alarmants sur la force de son impact ont été enregistrés même avant la violente agression militaire contre Gaza, dont la portée a été signalée dans de nombreux rapports des Nations Unies et décrite par le Secrétaire général comme un sujet de honte pour la communauté internationale. L'ampleur des décès et de la destruction a obligé son gouvernement à déclarer Gaza comme une zone de catastrophe humanitaire et témoigne du fait que la puissance occupante a commis une violation

flagrante de l'obligation de protéger les civils et doit être tenue pour responsable également d'autres violations du droit international. Le peuple palestinien souffre encore de la guerre – pleurant les milliers tués, dont la majorité est constituée des civils et des enfants, soignant les blessés et s'occupant des orphelins. Avec plus d'un demi-million de personnes déplacées au plus fort du conflit et la destruction généralisée faisant plus de 100 000 sans-abris, quelque 40 000 personnes déplacées pour une longue durée vivent toujours dans les écoles de l'UNRWA.

50. Sa délégation condamne fermement les attaques qui ont fait des morts et des blessés et dévasté de si nombreuses familles palestiniennes, ainsi que les attaques mortelles contre les écoles de l'UNRWA et les civils qui s'y abritent, ce qui dénote, de la part d'Israël, le manque total de respect du droit international humanitaire et de la neutralité et de l'inviolabilité des locaux des Nations Unies. Le Commissaire général de l'UNRWA a abordé de manière répétée et transparente le problème des armes découvertes durant le conflit dans des écoles vacantes de l'UNRWA, que la Palestine a condamnées en tant que violation de l'inviolabilité et de la sécurité des locaux et du personnel de l'Office. Elle rejette les affirmations d'Israël selon lesquelles l'attaque des installations était ainsi justifiée. L'enquête ordonnée par le Secrétaire général sur les deux questions est la bienvenue.

51. Le Gouvernement palestinien de consensus national collabore avec les Nations Unies en vue de répondre aux besoins humanitaires et de reconstruction immédiats dans le cadre des efforts éprouvants de reconstruction de Gaza. Il est à souhaiter que le Mécanisme de reconstruction de Gaza accélère l'admission des matériaux de construction. Toutefois, pour répondre aux besoins de Gaza il faut éliminer les causes profondes du conflit, notamment le blocus.

52. Dans le reste de la Palestine occupée, les mesures illégales d'Israël, comprenant l'usage de la force excessive, les déplacements forcés, l'activité de colonisation et la construction du mur en Cisjordanie, y compris Jérusalem, la démolition de maisons et les restrictions arbitraires et illégales du mouvement touchant l'accès des civils aux services médicaux et à l'éducation, persistent et continuent d'avoir des répercussions négatives sur les communautés de réfugiés et entravent également l'accès et le mouvement du personnel de l'UNRWA, entraînant malheureusement des pertes financières pour l'Office.

Sa délégation exhorte la puissance occupante à honorer toutes ses obligations juridiques internationales et à mettre fin à son obstruction des activités de l'Office.

53. Compte tenu de l'impact dévastateur du conflit syrien sur les réfugiés de Palestine dans ce pays et dans les pays voisins où ils se sont enfuis, il est nécessaire de maintenir la neutralité des camps de réfugiés et de garantir la protection et l'accès humanitaire sans entraves. Sa délégation reconnaît les efforts inlassables de l'Office et de ses partenaires, et la charge imposée aux pays d'accueil, mais lance encore un appel en faveur des frontières ouvertes et de la non-discrimination à l'égard des réfugiés. Le débordement de réfugiés fuyant la crise syrienne a exacerbé une situation déjà difficile au Liban. Elle demande instamment à l'UNRWA de continuer à y améliorer les conditions et, louant ses efforts de reconstruction du camp de Nahr el-Bared, lance un appel pour des financements suffisants en faveur de ce projet crucial ainsi que pour la fourniture continue des secours d'urgence aux personnes déplacées. Il faut aussi espérer que le Liban adoptera une législation permettant l'accès du marché de travail aux réfugiés de Palestine pour remédier à leur grave pauvreté et que les dirigeants palestiniens réaffirment leur coopération avec le gouvernement libanais. Il est réconfortant de noter que malgré l'instabilité de la région, la situation des réfugiés de Palestine en Jordanie, pays d'accueil de la plus forte population de réfugiés, soit restée relativement stable.

54. La Palestine réitère sa plus profonde gratitude aux organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires œuvrant de concert pour aider les réfugiés de Palestine, mais elle se fait l'écho de la déclaration du Commissaire général selon laquelle l'aide humanitaire seule ne suffit pas pour compenser le déni de dignité et de droits. L'action de l'UNRWA dans tous les champs d'action demeure nécessaire, mais elle lance une fois de plus un appel en faveur du déploiement de sérieux efforts pour régler la question des réfugiés de Palestine, qui représente l'une des plus grandes priorités pour les dirigeants palestiniens et l'un des éléments clefs de la paix. Il faut régler toutes les questions centrales liées au statut final conformément à la Charte, au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies afin de mettre fin à la tragédie prolongée de son peuple dans son ensemble.

55. **M. Maleki** (République islamique d'Iran), intervenant au nom du Mouvement des pays non

alignés, déclare que le rôle dévolu à l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est indispensable en l'absence d'une solution juste et durable au problème posé par le sort des réfugiés de Palestine, qui comprend leurs droits aux termes de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement est profondément préoccupé par la situation critique en particulier des réfugiés dans la Bande de Gaza, qui ont enduré d'immenses souffrances et la dévastation lors des récentes attaques d'Israël. Le nombre sans précédent de morts et de blessés civils, l'ampleur de la destruction des infrastructures civiles et l'attaque répétée des installations de l'UNRWA sont profondément alarmants. Le blocus israélien illégal et inhumain de sept ans de la Bande de Gaza a déjà paralysé son économie qui était auparavant dynamique et axée sur les échanges et a plongé la majorité de la population dans la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide. Le blocus empêche maintenant la livraison de l'aide humanitaire et des matériaux de base pour la reconstruction, entravant ainsi le relèvement économique et social. Pour permettre aux membres du personnel de l'UNRWA de remplir librement leurs fonctions, la puissance occupante doit lever immédiatement toutes les restrictions du mouvement libre et soutenu des personnes et des biens entre Gaza et le monde extérieur, en conformité avec le droit international.

56. Ailleurs également, en Cisjordanie, les nombreuses restrictions des mouvements imposées par Israël sous le prétexte des préoccupations de sécurité, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que les déplacements forcés, la destruction de maisons et des biens et la barrière de séparation, continuent d'avoir des profondes répercussions sur les conditions de vie des réfugiés de Palestine. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités morales, politiques et juridiques consistant à mettre fin aux mesures illégales d'Israël et à toutes ses violations contre le peuple palestinien. Le Mouvement exprime également ses préoccupations au sujet de la situation des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne, dont des milliers ont trouvé refuge dans d'autres pays. Il reconnaît le surcroît de demandes que la situation impose à l'UNRWA en termes d'aide d'urgence, de denrées alimentaires et d'aide financière par suite de la perte des moyens de subsistance.

57. Les déficits chroniques du Fonds général de l'UNRWA, mis en évidence par le Commissaire

général, entravent ses efforts. Le Mouvement, tout en saluant les annonces de contributions faites lors de la récente Conférence du Caire, encourage tous les bailleurs de fonds à se montrer généreux pour aider l'UNRWA à combler le grave déficit du budget de base, qui est exacerbé par les dépenses croissantes nécessaires pour faire face à la dégradation des conditions et l'instabilité de toutes ses zones d'intervention.

58. La crise humanitaire actuelle dans le Territoire palestinien occupé exige une action intensifiée de la part de l'ensemble de la communauté internationale en vue de mettre fin à l'occupation de la Palestine et de trouver une juste solution au problème des réfugiés de Palestine, sur la base des principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

59. **M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite), faisant allusion à la remarque de la délégation israélienne concernant le temps consacré par le Commissaire général aux différentes questions, déclare que si le ratio du temps de parole est en rapport avec la durée relative des conflits, il aurait dû passer 100 minutes à parler du sort des réfugiés de Palestine, qui ont souffert plus de 60 ans. Tout en condamnant fermement le massacre des Palestiniens et des Syriens par le régime syrien, il rappelle que c'est Israël qui a forcé les populations de Palestine à fuir leur patrie pour se réfugier en République arabe syrienne.

60. Intervenant au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), il présente aux membres du personnel de l'UNRWA ses condoléances les plus sincères pour la perte de leurs collègues tués lors de l'attaque brutale d'Israël sur Gaza en juillet et août de cette année-là.

61. L'OCI apprécie l'action de l'UNRWA et se préoccupe du déficit budgétaire indiqué par le Commissaire général dans sa déclaration. Elle exhorte donc les États Membres, les institutions financières et d'autres bailleurs de fonds à augmenter leurs contributions financières à l'Office pour lui permettre de fournir des services au nombre croissant de réfugiés de Palestine. L'aide financière est nécessaire pour atténuer les souffrances du peuple palestinien, mais elle ne régle pas le problème fondamental, qui est la destruction continue par Israël de tout ce que l'Office construit, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lors de sa récente visite à Gaza. La

communauté internationale doit adopter une position audacieuse et tenir Israël, la puissance occupante, responsable de ses crimes.

62. Il réaffirme l'appui sans réserve de l'OCI à l'action humanitaire menée par l'UNRWA pour atténuer les souffrances des réfugiés palestiniens en attendant qu'ils puissent retourner sur leurs terres et recevoir un juste dédommagement, conformément à la résolution 194 (III), pour l'immense souffrance qu'ils ont endurée pendant des décennies. La situation tragique dont souffre le peuple palestinien ne prendra pas fin pendant qu'Israël continue d'occuper le territoire arabe et de violer le droit international. L'OCI appuie par conséquent les initiatives visant à fixer un délai pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens et obliger Israël à se retirer aux frontières d'avant-1967; et les initiatives visant à mettre en œuvre la solution de deux États et la mise en place d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant-1967.

63. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, il dit que l'Arabie saoudite est le troisième plus gros contributeur régulier de l'UNRWA, avec une contribution annuelle de 2 millions de dollars. Elle a en outre accordé des dons supplémentaires se chiffrant à des millions de dollars pour appuyer les activités de reconstruction et offrir des fournitures médicales à Gaza, y compris une annonce de contribution de 500 millions de dollars faite à la récente Conférence du Caire. L'Arabie saoudite n'épargnera aucun effort pour soutenir ses frères Palestiniens. Elle croit aussi à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de leurs souffrances en mettant un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes et en mettant en place un État palestinien sur la base des frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est comme sa capitale.

64. **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats, Albanie, Monténégro, Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; le pays du Processus de stabilisation et d'association Bosnie-Herzégovine; et, en outre, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que suite aux hostilités à Gaza et en Israël, auxquelles les réfugiés et les civils de Palestine ont payé un lourd tribut et qui ont encore forcé l'Office à amplifier l'aide et la protection humanitaires, l'Union européenne s'est félicitée du cessez-le-feu du 26 août et de l'issue positive de la Conférence du Caire et ses États Membres ont annoncé une contribution globale

de 468 millions d'euros pour la reconstruction de Gaza. Toutefois, on ne doit pas compter sur la communauté internationale pour ramasser les pots cassés et payer la facture après chaque cycle de violence : un changement fondamental et durable est indispensable et il faut éliminer les causes profondes de la violence. Les parties doivent prendre les mesures politiques nécessaires pour convenir d'un cessez-le-feu durable et mettre fin au cycle de violence. L'Union européenne regrette que les pourparlers pour le cessez-le-feu prévus le 27 octobre aient été annulés en raison de la violence dans le Sinaï et exhorte les parties à reprendre les négociations le plus tôt possible.

65. Pendant les hostilités, l'Union européenne a condamné les tirs sans discrimination de roquettes par Hamas et d'autres groupes militants palestiniens et le fait qu'ils appellent les civils à se constituer en boucliers humains. De même, tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël de se défendre, l'Union européenne a souligné que sa réaction doit être proportionnée et conforme au droit international humanitaire; et elle a condamné ses tirs sur les écoles de l'UNRWA à Gaza et le massacre de civils innocents déplacés qui s'y trouvaient. Toutes les parties doivent respecter l'inviolabilité et l'intégrité des locaux des Nations Unies et toutes les violations présumées du droit international humanitaire par toutes les parties, notamment l'usage présumé des installations des Nations Unies à des fins militaires, doivent faire l'objet d'enquête conformément aux normes internationales afin que justice soit rendue aux victimes ou à leurs familles.

66. Il est à présent essentiel que l'Autorité palestinienne assume ses pleines responsabilités gouvernementales dans la Bande de Gaza et que le gouvernement israélien lève ses restrictions, en particulier concernant le mouvement et l'accès. Les récents accords entre les parties palestiniennes et la réunion du Gouvernement palestinien de consensus, ainsi que le Mécanisme de reconstruction de Gaza, avec ses dispositions de suivi temporaires négociées en tant que premier pas vers l'ouverture nécessaire de tous les points de passage, sont des développements bienvenus et devraient se poursuivre. La situation à Gaza et le problème posé par les souffrances des réfugiés de Palestine ne seront réglés que dans le cadre du règlement de l'ensemble des questions du statut final, grâce à un accord de paix global, définitif et négocié fondé sur la solution de deux États.

67. Étant donné que l'UNRWA fait face à une autre terrible crise en République arabe syrienne, qui pèse lourdement sur les réfugiés de Palestine et sur le personnel de l'Office qui s'y trouve, l'Union européenne demande instamment à toutes les parties au conflit syrien, et plus particulièrement au régime d'Assad, de mettre en œuvre toutes les dispositions des résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en prenant les mesures appropriées pour protéger les civils, en se gardant des attaques dirigées contre les cibles civiles et en facilitant l'accès sûr, complet et sans entraves pour tous ceux qui ont besoin d'aide humanitaire. Consciente du fardeau résultant de l'afflux des réfugiés déplacés vers les pays voisins, l'Union européenne réaffirme son engagement à continuer d'apporter des contributions pour permettre d'aider les réfugiés et les communautés d'accueil dans les pays touchés par la crise. Toutefois, au vu des rapports alarmants selon lesquels des réfugiés palestiniens sont refoulés, elle souligne l'importance du principe de non-refoulement.

68. En 2013, l'Union européenne, la plus grande source d'aide aux réfugiés de Palestine, a aussi apporté plus de la moitié des contributions de tous les bailleurs de fonds au Fonds général de l'UNRWA et près de 43 % de toutes les contributions aux opérations globales de l'Office et a aussi établi un engagement pluriannuel qui permettra la prévisibilité dont l'UNRWA a particulièrement besoin. L'Union européenne est cependant de plus en plus préoccupée par la situation financière manifestement insoutenable à laquelle il faut remédier; l'UNRWA lui-même doit prendre des mesures stratégiques au-delà des mesures correctives immédiates. L'Union européenne engage une fois de plus les autres bailleurs de fonds, y compris ceux qui contribuent pour la première fois, à partager le fardeau, et rappelle l'engagement important des membres de la Ligue des États arabes concernant la cible de 7,8 % pour leurs contributions au budget de base. La stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2016-2021 et les plans de riposte tout aussi essentiels pour la traduire en actes constitueront un outil important pour relever les défis actuels, notamment la demande croissante de ses services, la situation financière difficile et la nécessité de rationaliser la prestation de services. Les alliances et les partenariats stratégiques mondiaux conduits par l'UNRWA deviennent de plus en plus nécessaires pour atténuer les demandes dont fait l'objet le budget de base et pour faire en sorte que l'Office reste en mesure

de planifier et de fournir ses services essentiels dans le cadre d'un budget gérable et d'un financement suffisant.

69. **M^{me} Sughayar** (Jordanie) estime que l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées est imputable aux niveaux croissants de la violence et des conflits dans le monde entier. Au Moyen-Orient en particulier, de nombreux réfugiés pâtissent des effets de l'occupation et des déplacements forcés. La communauté internationale doit riposter collectivement aux crises humanitaires qui en découlent et ne doit pas laisser les pays d'accueil comme la Jordanie en subir seul le fardeau.

70. Sa délégation exhorte les bailleurs de fonds à honorer leurs engagements et à accroître les contributions financières à l'UNRWA qui, en tant que la principale source d'aide pour les 5 millions de réfugiés de Palestine, fait face à une demande croissante de ses services. La Jordanie reconnaît le rôle du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA et espère que l'Office réussira à mettre en œuvre son processus de réforme et sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021.

71. L'un des meilleurs moyens d'améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine consiste à leur accorder des prêts pour leur permettre de créer de petites entreprises pouvant leur procurer un revenu durable, et réduire ainsi leur dépendance à l'égard de l'aide directe.

72. La Jordanie héberge actuellement 42 % de tous les réfugiés de Palestine, plus que tout autre pays. Son gouvernement œuvre en partenariat avec l'UNRWA en vue d'aider les réfugiés grâce à un réseau d'écoles, de centres de santé et de centres sociaux. Toutefois, le financement de l'UNRWA pour les camps de réfugiés en Jordanie est inférieur au niveau alloué à d'autres pays, ce qui laisse une lourde charge financière à son gouvernement. Il est donc demandé que davantage de ressources financières soient allouées aux opérations de l'UNRWA en Jordanie. En outre, la Jordanie a reçu plus de 600 000 réfugiés provenant de la République arabe syrienne, ce qui met encore plus à contribution ses ressources limitées. La communauté internationale doit partager la responsabilité en matière d'aide et trouver une solution stratégique à long terme à la situation actuelle, qui est passée de l'état d'urgence à une véritable crise humanitaire.

73. Son gouvernement est particulièrement déterminé à faire face aux problèmes humanitaires, notamment la situation des réfugiés de Palestine, et insiste pour que soient garantis aux Palestiniens le droit de rentrer chez eux et le droit à l'indemnisation. Son gouvernement continuera évidemment à fournir la protection et de l'aide aux réfugiés de Palestine en attendant que leur situation soit réglée équitablement grâce à la mise en place d'un État palestinien indépendant, et lance un appel en faveur de la reprise des négociations à ce sujet.

74. La dégradation des conditions de vie des Palestiniens, en particulier dans la Bande de Gaza, suite à la persistance de l'occupation et des violations du droit international par Israël représente un sujet de préoccupation. Sa délégation exhorte les autorités israéliennes à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies relatives aux réfugiés de Palestine et à lever les restrictions imposées aux Palestiniens.

75. Pendant trop longtemps, les Palestiniens ont été déplacés, forcés de vivre avec le strict minimum, et ils ont été privés de leur droit légitime de mettre en place leur propre nation souveraine. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux Palestiniens de vivre dans la dignité dans un État indépendant fondé sur les frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

76. **M. Alday González** (Mexique), saluant l'action importante et héroïque que mène l'UNRWA, en particulier au cours du récent conflit armé, déclare que les attaques mortelles d'Israël contre les écoles de l'UNRWA et les camps de réfugiés à Gaza représentent de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui doivent être punies. L'immunité et la sécurité des organismes et du personnel des Nations Unies sur le terrain doivent être respectées à tout moment. Préoccupé par la grave situation des réfugiés de Palestine après la récente escalade de la violence, en particulier à Gaza, et conscient de l'urgence humanitaire, le Mexique a honoré son engagement de contribuer un montant supplémentaire de 1,1 million de dollars en faveur de l'action de reconstruction menée par l'UNRWA à Gaza, en plus de ses contributions régulières. Toutefois, la reconstruction seule ne suffit pas : il faut éliminer les causes profondes du conflit pour éviter la reprise des hostilités mortelles de juillet et août, qui ont semé la mort et la destruction sur les Palestiniens et terrorisé la

population du sud d'Israël. Le Mexique lance un appel en faveur de la levée du blocus intolérable et contreproductif de la Bande de Gaza et exhorte toutes les parties à se conformer à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

77. Il faut aussi régler les problèmes régionaux de toute urgence. Le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne doivent de ce fait reprendre les pourparlers de paix directs le plus tôt possible, afin de garantir le droit des deux camps de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur des frontières reconnues au plan international, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Toutes les parties, en évitant les mesures unilatérales qui compromettent la confiance et diminuent les chances de parvenir à une solution négociée durable, doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour mettre fin au conflit.

78. **M. Kumar** (Inde) déclare que son pays, inspiré par sa propre lutte pour la liberté et aussi guidé par sa tradition philosophique, continuera de soutenir pleinement l'effort que déploie la Palestine en vue de devenir un membre à part entière des Nations Unies. En sus du solide appui politique à tous les niveaux de la cause palestinienne, l'Inde fournit constamment à la Palestine une aide technique et financière pour des secours humanitaires, des projets de développement, la création d'écoles, le soutien budgétaire et la formation des responsables palestiniens. En outre, l'Inde contribue un million de dollars par an à l'UNRWA et a récemment annoncé la contribution de 4 millions de dollars pour la reconstruction de Gaza. En outre, un certain nombre de projets de développement sont en train d'être exécutés en Palestine par le biais du Forum de dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud.

79. Étant donné l'actuelle situation précaire et imprévisible et les conflits en cours au Moyen-Orient, le rôle de l'UNRWA consistant à fournir une aide cruciale aux réfugiés de Palestine, dans des conditions extrêmement difficiles, a revêtu une importance encore plus grande. Son gouvernement félicite l'Office pour l'efficacité et la diligence avec lesquelles il remplit sa mission dans ses cinq théâtres d'intervention et salue la coopération inestimable des pays d'accueil. L'Inde soutient une solution négociée au conflit israélo-palestinien, se traduisant par un État de Palestine souverain, indépendant et viable, avec Jérusalem-Est

pour capitale, vivant dans des frontières sécurisées et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël.

80. **M. Abdul Razak** (Malaisie) déclare qu'après la cessation des récentes hostilités dans la Bande de Gaza, la communauté internationale a fait preuve de solidarité avec les Palestiniens au moment où ils s'efforcent de se relever des ravages de la guerre. La Malaisie n'a pas été la seule à condamner le bombardement choquant et insensé des écoles de l'UNRWA à Gaza qui ont tué de nombreux enfants innocents; parallèlement, elle a été choquée par les allégations selon lesquelles les écoles ont été utilisées pour stocker des armes. Elle est préoccupée pour les Gazaouis plus vulnérables qui n'ont pas d'autre endroit pour se réfugier.

81. En dépit des expressions réconfortantes de soutien à l'UNRWA qui ont suivi le cessez-le-feu et les annonces de contributions faites lors de la Conférence du Caire, le blocus israélien continue d'entraver l'économie de la Bande de Gaza et d'empêcher l'entrée des matériaux de construction indispensables. La Malaisie lance encore un appel pour la fin du blocus et la levée des restrictions imposées au mouvement du personnel et des biens de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, car elles continuent d'entraver l'exécution par l'Office de son mandat. La communauté internationale doit exhorter tous les acteurs responsables à agir de toute urgence pour lever les restrictions conformément au droit international et aux accords entre l'UNRWA, l'État de Palestine et Israël. Son gouvernement observe de près le fonctionnement du Mécanisme de reconstruction de Gaza et espère qu'il fera progresser les réparations permanentes et d'urgence et les projets de reconstruction à grande échelle.

82. La situation humanitaire en République arabe syrienne est des plus préoccupantes, en particulier dans le cas des centaines de milliers de réfugiés de Palestine qui sont aux soins de l'Office. L'action importante de l'UNRWA dans ce pays mérite le soutien sans réserve de la communauté internationale.

83. Il est nécessaire de mettre un terme à l'insuffisance chronique du budget de base de l'UNRWA. La Malaisie, en tant que bailleur de fonds non classique, reste fermement déterminée à aider les réfugiés de Palestine par le biais de contributions régulières et ponctuelles à l'UNRWA. Au lendemain des dernières hostilités, son gouvernement a annoncé

une contribution de 330 000 ringgits au dernier appel éclair de l'UNRWA en faveur de Gaza. Le soutien de la cause palestinienne et de l'Office est également solide au sein du secteur privé et de la société civile de son pays, comme en témoigne le récent don d'un million de ringgits par CIMB Islamic Bank à la Malaysian Medical Relief Society pour sa collaboration médicale avec l'UNRWA. Tous les États Membres doivent augmenter et maintenir leurs contributions à l'action de l'Office. La communauté internationale a la responsabilité partagée de fournir l'aide vitale dont l'UNRWA a besoin pour s'acquitter efficacement de sa mission cruciale face à de nombreuses difficultés.

84. **M. Sasanakul** (Thaïlande), reconnaissant les efforts courageux et cruciaux déployés par le personnel de l'UNRWA, présente ses condoléances aux familles de ceux qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Il exhorte toutes les parties à garantir la sécurité du personnel et des installations de l'UNRWA, conformément au droit international.

85. La Thaïlande, qui a une longue tradition de fourniture d'aide humanitaire à ceux qui sont dans le besoin, a récemment augmenté à 40 000 dollars sa contribution annuelle à l'UNRWA en plus de l'offre de programmes d'éducation et de formation professionnelle spécialement adaptés aux Palestiniens. Les États Membres devraient être encouragés à fournir un appui soutenu, prévisible et suffisant à l'Office pour lui permettre de poursuivre son noble travail.

86. En réponse à la dévastation généralisée résultant de la récente escalade meurtrière de la violence dans la Bande de Gaza, nécessitant des milliards pour la reconstruction, son gouvernement a contribué 100 000 dollars à l'appel éclair de l'Office en faveur de Gaza et annoncé une contribution supplémentaire de 100 000 dollars à la Société du Croissant-Rouge palestinien. La Thaïlande exhorte toutes les parties à observer strictement le cessez-le-feu négocié par l'Égypte et à reprendre les pourparlers de paix pour permettre à l'État de Palestine et à l'État d'Israël de vivre côte à côte en paix et en sécurité, conformément au principe de la solution de deux États.

87. **M^{me} Gunnarsdóttir** (Islande) déclare que l'aide fournie par l'UNRWA est plus importante que jamais en raison de la crise en République arabe syrienne, qui a mis 50 % des réfugiés de Palestine dans ce pays dans la situation de déplacement interne, quelques milliers seulement des réfugiés parvenant difficilement à

traverser les frontières. Louant le dévouement et la bravoure du personnel de l'UNRWA qui travaille dans ces circonstances extrêmes, l'Islande exhorte toutes les parties au conflit en République arabe syrienne, en particulier le gouvernement syrien, à mettre pleinement en œuvre les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils et assurer l'accès sans entraves à l'aide humanitaire, conformément au droit international. Concernant plus particulièrement la situation à Yarmouk, il souligne que le fait de priver les civils de nourriture, de médicaments ou d'autres produits de première nécessité en tant qu'une arme de guerre constitue une grave violation du droit international humanitaire.

88. Au lendemain de la destruction perpétrée à Gaza par les forces de défense d'Israël en réaction aux attaques lancées inutilement et aveuglément par des éléments à Gaza, la reconstruction et l'enlèvement des engins non explosés constituent la priorité immédiate pour l'UNRWA. Israël doit accélérer l'accès aux matériaux de reconstruction au-delà du rythme permis par le Mécanisme de reconstruction de Gaza, et recevoir les exportations provenant de Gaza afin de relancer l'économie palestinienne. Il n'existe pas un autre moyen de réduire la dépendance des réfugiés de Palestine à Gaza à l'égard de l'aide humanitaire et de réduire ainsi les besoins de financement de l'UNRWA.

89. Parmi d'autres maux de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, les forces israéliennes envahissent les camps de réfugiés de Palestine à une fréquence croissante et les autorités israéliennes entravent les opérations de l'UNRWA en limitant la liberté de mouvement du personnel de l'Office, en violation de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies, de l'Accord Comay-Michelmores et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

90. La situation dans l'État de Palestine occupé et la situation des réfugiés de Palestine sont directement liées et sont à tout point de vue insoutenables. Les États Membres doivent par conséquent veiller à ce que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale prennent les mesures nécessaires pour faciliter la solution de deux États, y compris une solution juste et durable au sort des réfugiés de Palestine, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. En attendant de parvenir à cette solution, la communauté internationale doit faire de son mieux pour appuyer

l'œuvre vitale de l'UNRWA, qui représente une force de stabilité considérable dans la région.

La séance est levée à 18 h 11.